

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2017**

OBJET

06 – ACQUISITION PARCELLE AI 10 – SCI LA JOUCER

N° 2017-12-06

NOMENCLATURE : 3.1.1

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Elisa DRION
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCÉ
Gil RANNOU donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir.....5
absent1
votants.....28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, L2121-2 et L2241-1,

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 1^{er} juillet 2010 et notamment l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Cœur de la Ménardais, rue du Pertu »,

Vu la délibération N° 2017-10-18 approuvant l'acquisition de la parcelle AI 9p,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 4 décembre 2017,

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI 9p, des échanges ont eu lieu avec M. JOUANIGO, représentant de la SCI LA JOUCER et propriétaire de la parcelle cadastrée AI 10, afin de respecter l'alignement de l'OAP « Cœur de la Ménardais, rue du Pertu ».

Cette acquisition, en lien avec l'acquisition de la parcelle AI 11, permettra de réaliser un aménagement sécurisé de la sortie de la rue du Pertu sur la rue de Sautron.

Cet alignement nécessite l'acquisition la parcelle AI 10 pour une superficie de 84 m². Après négociation, M. JOUANIGO, représentant de la SCI LA JOUCER, a donné son accord pour céder la parcelle AI 10 à un prix de 6 € par m².

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-
06-DE
Date de réception préfecture :

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 POUR décident :

- D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n°10 d'une contenance de 84 m² pour un prix de 6 € par m² ;
- D'AUTORISER M. le Maire à établir l'acte en la forme administrative, ainsi que tout document nécessaire à l'acquisition ;
- D'AUTORISER Mme Catherine CADOU, 1ère Adjointe, à signer cet acte au nom de la commune

Pour extrait conforme,

Le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-
06-DE
Date de réception préfecture :